

CANTON LES 2 RIVES TARN



➔ CR 81 POUR UNE MSA 100 % A VOS CÔTES

Dans quelques jours, dans quelques heures, vous allez pouvoir voter pour élire vos délégués cantonaux. Vous avez le pouvoir de changer les choses.

Cette élection est extrêmement importante car elle va permettre la désignation de délégués déterminés à obtenir une réforme complète de la MSA pour les exploitants et les retraités.

Vos élus MSA pourront également défendre vos droits, dans la confidentialité la plus absolue.

✓ STOP AU MAL ETRE ET AUX SUICIDES

Nous défendons d'abord **un accès facilité à l'aide au répit.**

En lien avec les chambres, la MSA doit accompagner la prévention, la détection des situations. Si le malheur s'est produit, la protection de la famille concernée et de l'exploitation doit être une priorité.

✓ STOP AUX DISCRIMINATIONS NON SALARIES ET SALARIES

Que ce soit pour la reconnaissance des maladies professionnelles, ou accident.

Une anonymisation des dossiers serait indispensable, avec une revalorisation des indemnités.

✓ STOP AUX INDEMNITES MALADIES INDIGNES

Entre 25.36 et 33.81 euros, basées sur un barème dépassé... Stop à l'injustice. **Nous nous battons pour une indemnité réévaluée à 60 euros.**

✓ STOP AUX COTISATIONS ANORMALES

Moins vous gagnez, plus vous payez ! Nous voulons obtenir la **suppression de la PUMA** pour les revenus inférieurs à 8000 euros où le prélèvement peut être supérieur au revenu. Les charges doivent réellement être proportionnelles au revenu réel.

✓ STOP A LA TAXATION DU STOCK

Cette valeur est virtuelle et fluctuante. C'est une injustice totale. **Le calcul de la MSA (et des impôts) doit être calculé sur le revenu réel** et pas des plus-values « fantômes ».

Exprimez-vous, votez pour notre ou nos candidats pour « renverser la table » et obtenir la mise en œuvre d'un changement complet.

Nos priorités peuvent changer votre vie quotidienne : prenez notre bulletin pour obtenir des mesures concrètes.

VOTEZ CR !



STOP AUX FREINS A L'INSTALLATION

Nous défendons l'extension de l'exonération de charges MSA pour les membres de la famille participant aux travaux. Nous défendons également la majoration de la retraite pour tout agriculteur cédant à un jeune des lors qu'elle permet une nouvelle installation.

POUR L'ELARGISSEMENT DU TO-DE

Nous sommes favorables à l'élargissement aux salariés des CUMAS, ETA et services de remplacement, avec une revalorisation du plafond d'exonération des charges patronales jusqu'à 2 SMIC.

STOP AUX PRELEVEMENTS SUR LE COÛT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Au-delà du TO-DE, nous proposons la création d'une TVA sociale visant à transférer le coût de la protection sociale de la production vers la consommation. Il est normal que le kilo de légumes, la bouteille de vin, le steak, tous importés contribuent à la protection sociale.

POUR DE LHUMAIN DANS LES RELATIONS MSA-USAGER

Eviter les formulations parfois très violentes pour le destinataire. Adapter les contrôles concomitants à un décès dans l'exploitation.

POUR UNE RETRAITE MSA DIGNE DE NOS ANNEES DE TRAVAIL

1. STOP A L'INJUSTICE HISTORIQUE DES RETRAITRES AGRICOLES.

Les agriculteurs cotisent plus que les salariés et la retraite moyenne agricole est de 878 euros...627 euros pour les conjoints. La durée de cotisation et l'âge de départ à la retraite sont basés sur des durées hebdomadaires moyennes de travail de 35 heures. Or, il est incontestable que les agriculteurs (NSA) travaillent en moyenne 55 heures par semaine, soit 49% de temps supplémentaire et plus de 70 heures en élevage.

Voter pour nos candidats, c'est soutenir la demande d'une retraite minimum de 1426.30 euros net, soit 100% du SMIC. La retraite de ceux atteignant déjà ce niveau doit aussi être revalorisée

2. POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PENIBILITE.

Nous obtiendrons la création d'un Compte Professionnel de Prévention pour permettre la prise en compte de notre pénibilité et faciliter l'accès à une retraite anticipée. L'exposition aux poussières, virus, épizooties sera intégrée.

VOTEZ, FAITES VOTER POUR

Frédéric ROUFFIAC Jean-Luc ROUGE Pascal ROBLIN

Une question ? Contactez-nous - midipyrenees@coordinationrurale.fr